DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 18 OCTOBRE 2012

Délibération n° 2012.10.192

Convention de partenariat pour la valorisation des certificats d'économie d'énergie

LE DIX HUIT OCTOBRE DEUX MILLE DOUZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 12 octobre 2012

Secrétaire de séance : André BONICHON

Membres présents:

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Michel GERMANEAU, Nicolas BALEYNAUD, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Jacky BONNET, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Bernard Françoise COUTANT, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine CONTAMINE. DEBOEVERE, Gérard DESAPHY, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Janine GUINANDIE, Maurice HARDY, Madeleine LABIE, Joël LACHAUD, Françoise LAMANT, André LAMY, Dominique LASNIER, Francis LAURENT, Bertrand MAGNANON, Véronique MAUSSET, Djillali MERIOUA, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Catherine PEREZ, Jacques PERSYN, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Zahra SEMANE, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Fabienne GODICHAUD à Stéphane CHAPEAU, Jean-François DAURE à Zahra SEMANE

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s):

Nadine GUILLET, Robert JABOUILLE, Redwan LOUHMADI, Frédéric SARDIN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 OCTOBRE 2012

DELIBERATION N° 2012.10.192

ENVIRONNEMENT / ECO-CONSEIL Rapporteur : Monsieur DOLIMONT

CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA VALORISATION DES CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE

Conformément à la loi de programme du 15 juillet 2005 fixant les orientations de la politique énergétique (loi « POPE »), les vendeurs d'énergie doivent effectuer, en interne ou auprès de tiers, des actions d'économie d'énergie valorisées sous forme de **certificats d'économie d'énergie (CEE).** La loi POPE confère aux collectivités territoriales un rôle de tout premier ordre en matière de maîtrise de la demande d'énergie (MDE) et de développement des énergies renouvelables.

Par délibération n°378 du 23 novembre 2007, le conseil communautaire a approuvé la signature d'un protocole de partenariat avec EDF qui a permis de concrétiser une volonté commune des parties d'agir dans le cadre du dispositif des certificats d'économie d'énergie (CEE).

Cette convention reconnaît la légitimité et la prérogative de déposer pour le compte du GrandAngoulême des dossiers de demande de CEE pour les travaux réalisés sous maîtrise d'ouvrage GrandAngoulême. En contrepartie, EDF s'engage à conseiller le GrandAngoulême sur les questions d'énergie et à apporter un soutien financier contractualisé à 2 € par MWh cumac (*MWh d'énergie finale cumulée et actualisée sur la durée de vie du produit, de l'équipement*) d'énergie finale économisée, pour les dossiers concernant les travaux éligibles au dispositif.

En 2008, EDF a ainsi versé la somme de 7 800 € pour les travaux de requalification de l'éclairage public des zones d'activité.

A ce jour, la situation et le marché ont fait émerger des structures qui assurent aujourd'hui le même service en valorisant au plan national de grandes quantités de CEE. La société CTR Conseil propose aujourd'hui au GrandAngoulême une valorisation des MWh cumac à hauteur de 3,1 à 3,4 € par MWh cumac. Pour valoriser les CEE à ce prix, il est nécessaire d'ouvrir un compte sur le registre national des CEE. La tenue de ce compte sera facturée 126,78 € TTC par an au GrandAngoulême.

La valorisation des certificats 2011/2012 du GrandAngoulême pourrait donc être d'environ 21 600 € avec EDF ou 33 800 € avec la société CTR Conseil.

Vu l'avis favorable de la commission finances/programmation du 2 octobre 2012,

Je vous propose:

D'APPROUVER la convention de partenariat avec la société CTR Conseil pour la valorisation des Certificats d'économie d'énergie (CEE) du GrandAngoulême.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer ladite convention.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES, ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE.

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le :	<u>Affiché le</u> :
24 octobre 2012	24 octobre 2012